



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 03 MAI 2022

Le Conseil Municipal de Oizé (Sarthe) s'est réuni en séance ordinaire le mardi 03 mai 2022, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude BOIZIAU, Maire.

Date de convocation : 26 avril 2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

Étaient présents : Jean-Claude BOIZIAU, Emmanuel LELARGE, Fabienne PAUMARD, Julien GARNAVAULT, Véronique NOJAC, Jean-Luc LECOMTE, Josiane PLESSIS, Emmanuel FERRÉ, Christophe VÉRON, Benjamin LE MAZIER, Sonia AUBER THIEFAINE, Mathilde LAUTRU.

Procurations : Judith TERRIEN ayant donné pouvoir à Sonia AUBER-THIEFAINE,
Emilien BOUSSARD ayant donné pouvoir à Julien GARNAVAULT,
Charlie RENARD ayant donné pouvoir à Véronique NOJAC.

Secrétaire : Mathilde LAUTRU

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Après lecture, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du mardi 05 avril 2022.

1. Délibération n°2022-18 : attribuant des subventions aux associations

Après en avoir délibéré, par 14 voix « pour », 0 voix « contre » et 1 « s'est abstenu », le Conseil Municipal à la majorité absolue des suffrages exprimés :

- Décide d'octroyer les subventions suivantes pour l'année 2022 :

Comité des Fêtes :	330,00 €	L'Oize'irs créatifs :	250,00 €
La Marelle :	575,00 €	U.S.O. :	500,00 €
Kalido chants :	300,00 €	Oizissimo :	275,00 €
AAPPMA (Pêche) :	300,00 €	Amicale des chasseurs :	150,00 €
Baz'arts oizéen :	250,00 €	Comité de Jumelage :	140,00 €

2. Délibération n°2022-19 : attribuant une subvention exceptionnelle « classe découverte »

Vu la demande de subvention exceptionnelle déposée par Madame MÉNAGER Amélie, Présidente de l'association « La Marelle », pour le financement de la classe découverte.

La classe découverte se déroulera du 13 juin 2022 au 16 juin 2022. 48 élèves (CE2, CM1 et CM2) et 6 accompagnants participeront au séjour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de subventionner l'association pour le financement de la classe découverte à hauteur de 35,00€ par élèves, soit 1 680,00€.

3. Délibération n°2022-20 : fixant le tarif des repas du restaurant scolaire 2022/2023

Monsieur le Maire rappelle que les dépenses du restaurant scolaire sont en constante augmentation et que la dernière évolution tarifaire des repas à la cantine date du 1^{er} aout 2018.

Monsieur le Maire propose de passer le prix de 3,40€ à 3,50€, soit une croissance de 2,94%.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- *Fixe à 3,50€ le tarif du repas pris au restaurant scolaire à compter du 1^{er} août 2022.*

4. Délibération n°2022-21 : fixant le tarif des repas à domicile 2022

Monsieur le Maire rappelle que les dépenses du restaurant scolaire sont en constante augmentation (dont le carburant) et que la dernière évolution tarifaire des repas à domicile date du 1^{er} août 2018.

Monsieur le Maire propose de passer le prix de 5,68€ à 5,84€, soit une croissance de 2,94%.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- *Fixe à 5,84€ le tarif du repas pris au restaurant scolaire à compter du 1^{er} août 2022.*

5. Délibération n°2022-22 : approuvant la convention de vente de bois du Poumon Vert

Monsieur GARNAVAULT Julien, Adjoint au Maire, rappelle le projet du Poumon Vert. Il précise que celui-ci entre dans sa deuxième phase.

Il est présenté le projet de convention de marché de gré à gré de vente de bois entre la société Béma et la commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la convention entre la commune et la société Béma et d'autoriser Monsieur le Maire ou de ses représentants de la signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- *Approuve la convention susdite,*
- *Autorise Monsieur le Maire ou un de ses représentants à signer tous les documents relatifs à ce dossier.*

6. Information sur la mise en place du « portail famille »

Le portail famille sur le site internet de la commune sera mise en place, en juin idéalement, par la société Modularis pour un coût de 1 488€.

7. Information sur le planning travaux du 2^{ème} terrain de football

Les travaux commenceront début juin pour une fin estimée en septembre.

Monsieur JARDIN a été retenu pour être le coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé (SPS) sur le chantier, pour un coût de 1 734,48€.

8. Information sur le projet de l'extension de l'atelier communal

Le 19 avril 2022, nous avons reçu l'arrêté préfectoral attribuant à la commune une subvention de 20 000,00€ sur la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour le projet de l'extension de l'atelier communal.

Pour rappel le Plan de Relance Territoires du Département a attribué pour la commune une subvention de 24 066,00€ pour le projet susdit.

Les devis vont être réactualisés pour resituer le montant global des dépenses prévisionnelles et pour procéder au lancement de l'opération.

9. Information sur la cérémonie du 08 mai et sur le retour des courriers

Suite au courrier distribué aux seniors de la commune informant du changement de la date du repas annuel (du 08 mai au 11 décembre), le retour est plutôt positif.

10. Échange sur les festivités du 14 juillet

La programmation : le repas et le feu d'artifice aura le 13 juillet au soir,
le défilé le lendemain avec les pompiers.

Le coût estimé est d'environ de 3 300,00€, avec une répartition communale à confirmer : 1 000,00€ pour La Fontaine-Saint-Martin et 2 300,00€ pour Oizé.

11. Échange sur le projet d'un arrêté municipal concernant les déjections canines sur la voie publique

Le projet de cet arrêté vise les personnes accompagnées d'un chien à plus de civisme. Il obligera les personnes à procéder au ramassage des déjections déposées par leur animal. En cas de non-respect, les infractions constatées seront passibles d'une amende de première classe, prévue au Code Pénal, dont le montant peut-être de 38,00€

12. Divers

Voirie : il sera installé deux nouveaux régimes de priorités (signalisation d'un « stop »), un au niveau du cimetière et un autre au terrain de football.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

La Secrétaire de séance,
Mathilde LAUTRU

Le Maire,
Jean-Claude BOIZIAU